Image not found or type unknown

Les conséquences d'une radiation d'office du RCS

Par **Esaqui**, le **13/02/2017** à **10:25**

Bonjour,

Ma petite SASU (une nano-entreprise, un gadget pour retraité)vient d'être mise en sommeil par le TC.
Je suis d'accord pour la laisser dormir profondément.
Si je fais ça, dans deux ans ils vont la radier du RCS. D'accord.
Mais ensuite, que va-t-il se passer si je ne procède pas à la dissolution (hors de prix pour ce petit machin)? Quelles vont être mes obligations au regard du fisc ?
(la société n'a aucune dette, à aucun poste, ni social, ni fiscal.)

Merci d'avance
Cordialement
Gilles

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés